

Filière AVC

Consultez



Pour qui ?

Toute personne ayant été victime d'un AVC

Après l'AVC, je consulte

Avec qui ?

Quand ?

Où ?

Médecins et professionnels para-médicaux de la filière AVC en lien avec mon médecin traitant

De préférence, dans les 6 à 12 mois après l'AVC

Dans des lieux identifiés

Pas besoin de courrier médical pour prendre rendez-vous !
Retrouvez les professionnels près de chez vous sur

www.avc-normandie.fr

ANNUAIRE



AVC
Normandie

www.avc-normandie.fr

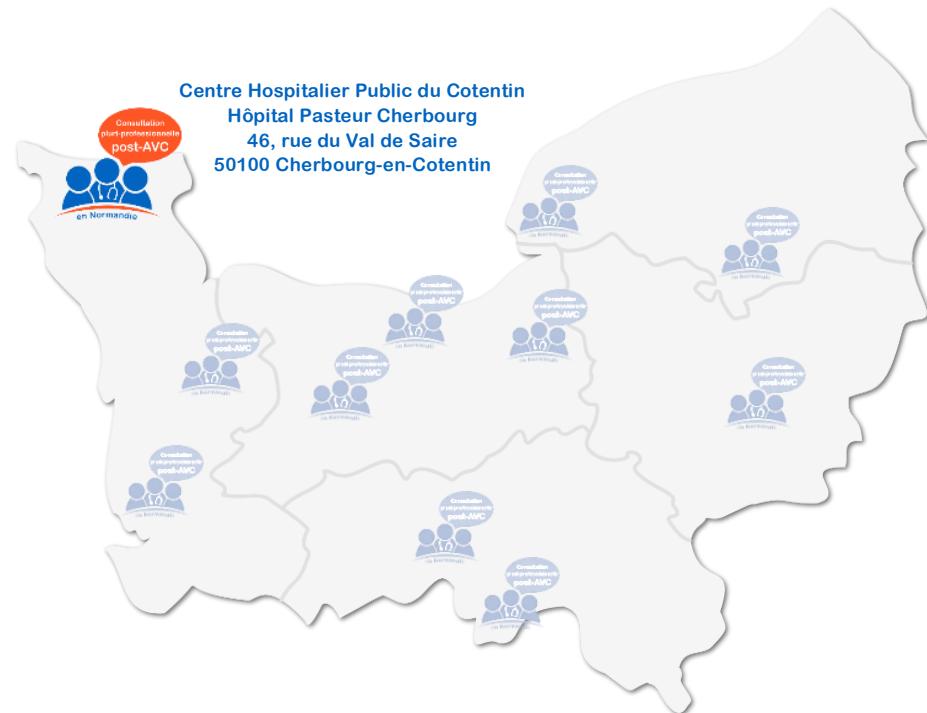
Consultation
pluri-professionnelle
post-AVC



•► Prendre rendez-vous

Cherbourg - Service Neurologie - UNV : 02 33 20 76 61

Cherbourg - Service Rééducation : 02 33 20 70 52



Qui peut prendre rendez-vous ?

La demande est à l'initiative des professionnels des services hospitaliers, neurologues, médecins MPR, gériatres qui ont pris en charge les patients à la phase initiale de leur AVC ou AIT. Peuvent également être à l'initiative d'un rendez-vous :

- ✓ Professionnels libéraux : médecins généralistes, médecins spécialistes, et professionnels paramédicaux
(Infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens ...)
- ✓ Professionnels du travail social
(Assistantes sociales, auxiliaires de vie sociale...)
- ✓ Associations de patients, patients eux-mêmes et/ou entourage

Après l'AVC, je consulte. Avec qui ?

Coordination - Infirmier.es
Sophie FLAMBARD, Elodie BURNOUF,
Camille LECLERC, Marion LEONARD

Service Neurologie – UNV

Neurologues Dr Anthony ESHOA
Dr Iustina FACQUET
Dr Nadia ZOUARI
Dr Marouan MISSAOUI
Dr Aissatou-Kenda BAH
Dr Safaa BELARBI

Service de Rééducation

Médecin MPR Dr Thomas NGUYEN

Merci d'apporter vos courriers médicaux, imageries, ordonnances et résultats d'un bilan biologique récent.

Comment ?

Une semaine avant la consultation, l'infirmière coordinatrice contacte le patient par téléphone. Le jour de la consultation, l'infirmière coordinatrice débute la consultation pluri-professionnelle post-AVC avec le patient, pendant 30 mn. La consultation avec le neurologue ou le médecin MPR dure 30 mn.

Si besoin, une consultation supplémentaire est programmée avec un autre professionnel de santé : neuropsychologue, diététicienne, orthophoniste, assistante sociale.

La consultation pluri-professionnelle post-AVC permet de :

- ✓ Evaluer les conséquences de la maladie vasculaire
- ✓ Etablir un bilan pronostic fonctionnel et cognitif
- ✓ Dépister des troubles de l'humeur (dont la dépression)
- ✓ Evaluer les capacités de réinsertion sociale et professionnelle
- ✓ Evaluer la qualité de vie du patient
- ✓ Contribuer à la meilleure prévention secondaire et au contrôle des facteurs de risque
- ✓ Proposer ou compléter, si nécessaire, un programme d'éducation thérapeutique
- ✓ Evaluer la qualité de vie de l'entourage et déterminer si les aidants ont besoin d'un soutien
- ✓ Informer le patient et son entourage sur la pathologie, les facteurs de risque et les traitements
- ✓ Orienter éventuellement le patient vers les professionnels et les structures adaptés, vers les associations de patients

D'après l'instruction N° DGOS/R4/2015/262 du 3 août 2015 relative à l'organisation régionale des consultations d'évaluation pluri professionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et du suivi des AVC.